

AMAP des 3 SOL

Contrat d'engagement pour les produits du GAEC Bellis Perennis

Période de : **octobre 2022 à septembre 2023**

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants :

Producteurs :

Consom'acteur

GAEC Bellis Perennis 7 La grande Noé - Valanjou 49670 Chemillé en Anjou Vincent, Méric, Hélène & Xavier 07 66 49 77 35 http://www.bellisperennis.fr/	Produits bio certifié par : Nature et Progrès et Ecocert	Nom : Tèl : courriel :@.....
--	--	---

Termes du contrat :

Il est proposé de la farine de blé type 80 de seigle, du pain au levain de farine de blé, petit et Grand épeautre ou graines, issus de l'agriculture biologique. Ainsi que du lait et des fromages

Il n'y aura pas de livraison pendant l'été, les mardis 01/08/23, 08/08/23, 15/08/23, 22/08/23 et à Noël, le mardi 27 décembre 2022

Conditions :

- Concernant le pain, il est demandé au consomm'acteur de s'engager pour 1 pain minimum par semaine, de même pour le contrat lait, minimum 1 litre par semaine. Il n'y a pas d'impératif pour la farine.

Merci de prévoir votre récipient lors des livraisons de farine et de lait.

- **Le paiement s'effectuera par 12 virements mensuels de préférence** ou 12 chèques à l'ordre du GAEC Bellis Perennis.

- La livraison s'effectuera le mardi de 18h30 à 19h30 au lieu dit La Chauvellerie à Chanzeaux chez les 2 Bergères

- Toute commande non retirée ne sera reportée que si le producteur est préalablement prévenu.

- Les nouveaux contrats débuteront début octobre 2022 et se termineront fin septembre 2023.

- Pour bénéficier de ce contrat tout consomm'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL.**

La cotisation est de 5€ minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer des permanences 2 ou 3 mardi / an.

- La résiliation du présent contrat reste possible dans des situations extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial de l'association (cf. statuts).

Le contrat est remis en double exemplaire le mardi 14 juin 2022

à la "soirée contrat" (1 exemplaire pour le référent, 1 exemplaire pour le consomm'acteur).

Renseignements auprès des référents pain-farine :

Etienne CESBRON - Mirebeau 49750 RABLAY SUR LAYON / Sonia PUEL - Le Vau Chaumier 49750 CHANZEAUX

em.mirebeau@free.fr

Tél : 02 41 78 64 19

scpuel@yahoo.fr

Tél : 06 50 32 77 17

FAIT à

Signature du Producteur :

Le 14/06/2022

Signature du Consom'acteur :